



## Convocation police par telephone

Par **paulojas1**, le **04/01/2009** à **12:47**

Bonjour

voila j ai reçu un appel d un policier des stups qui me demande me me presenter au commissariat en tant que temoin !

En faite il ma dit que un homme s est fait arreter pour de l herbe et avait chez lui une liste de nom avec des chiffres a cote et mon nom et mon numero de telephone etait dedans !

Suis je vraiment obliger de ma presenter ???

convoc au telephone ces bizarre non ?????

si je refuse qu est ce que je risque au juste ,, ,, ,???????

merci

Par **domi**, le **04/01/2009** à **13:09**

Bonjour ,

[fluo]Suis je vraiment obliger de ma presenter ??? [fluo] bien sûr que oui !

[fluo]convoc au telephone ces bizarre non ????? [fluo] ça se fait donc rien de bizarre là dedans !

[fluo]si je refuse qu est ce que je risque au juste ,, ,, ,???????

[fluo]vous risquez simplement qu'on vienne vous chercher chez vous ou sur votre lieu de travail !

Donc : il faut y aller ! Domi

Par paulojas1, le 04/01/2009 à 14:20

ok

mais d apres ce que j ai lu dans le code penal article 78 la police peut venir me chercher de force seulement si le procureur ou le juge donne son accord !

Et en l ocurrence si c etait le cas il serait deja venu non ???

pour moi il tente un coup de poker ! ils se disent il connait pas la loi comme la plupart donc il viendra et fera ce qu on attend de lui en gros la balance alors que je n est rien a voir dans cet histoire ! avec menace si il faut etc.....

qu en pensez vous ,????

Facon moi j e n irais pas et j attendrais une concocation officiel du procureur ou autre ou commission rogatoire etc.....

Qu en pensez vous !!??????????????

Par Marion2, le 04/01/2009 à 14:49

Bonjour,

[fluo]Qu'en pensez-vous ?[/fluo]

Je pense que vous devriez suivre les conseils de Domi.

Marion

Par domi, le 04/01/2009 à 14:50

Faites comme vous voulez ! dans ce cas inutile de nous demander conseil ... Maintenant je maintiens que si vous n'y allez pas , vous allez au devant de problèmes ! surtout pour une histoire de stupéfiants ! maintenant si vous voulez prendre le risque de voir la police débarquer à votre domicile ou chez votre employeur , libre à vous ! Domi

Par Tisuisse, le 04/01/2009 à 19:06

Bonjour,

Tout à fait d'accord avec Marion et Domi. Maintenant, si vous voulez que les voisins, les collègues de travail, etc, vous voient quitter les lieux encadrés par des policiers en tenue ou minis de leur brassard, au risque de prendre un sacré coup à votre réputation.....

Maintenant, c'est vous qui voyez !

Par **Yopi**, le **01/09/2013** à **01:50**

Ecoute il m est arrivé la même chose vasi ils vont te parler pendant 20 mn après il vont plus te casse les couille vos mieux sa que entendre à sa porte  
POLICE!!POLiCE  
ouvrez la porte !!

Par **amajuris**, le **01/09/2013** à **10:03**

depuis 4 ans le problème doit être réglé